



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Montpellier, le 10 juin 2022

Dépôt des déclarations de candidatures pour le second tour des élections du 19 juin 2022

La déclaration de candidature est déposée **par le candidat lui-même ou son remplaçant** auprès des services de la préfecture de l'Hérault – bureau des élections

après la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes, le lundi 13 juin de 14h00 à 16h30, et le mardi 14 juin 2022 de 8h30 à 18 heures.

Les délais de dépôt sont impératifs et ne sauraient être prorogés.

Vous trouverez par ailleurs toute information utile sur le scrutin et notamment les documents à produire pour le dossier de candidatures du 2^d tour (mémento à l'usage du candidat) sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr (rubrique politiques publiques – Elections et citoyenneté).